

CONTRÔLE CDT

Par **Pimprenel** Posté le 26/07/2023 à 00h08

Bonjour/bonsoir à tous voilà j'aimerais faire un contrôle cdt a ma demande et pour des raisons personnelles,est ce que cela est possible? Histoire de savoir un peu où j'en suis je ne bois pas tout les jours je n'ai jamais de symptômes de manque et peux maintenant m'abstenir de boire sur une longue période ou avoir une consommation raisonnable par contre il m'arrive d'avoir des contrariétés ce qui parfois provoque une pertes de contrôle les dernières en date son le 13 juillet ou j'ai bu 3 mojitos et 1 pinte de bière et le 18juillet ou j'ai bue 5verres de bière 25 cl ,je suis sortie samedi soir avec un ami nous avons bu 3 cocktails lors de la soirée mais ces derniers étaient très léger lors de mes dernières analyses qui remonte à 3 semaines mon taux de gamma GT était à 10 en général ça va pas plus haut que 12 la vgm est elle a la limite des valeurs de référence à votre avis quel pourrait être mon taux de cdt enfin pourrait t'il être positif ou négatif.merci d'avance pour vos réponses c'est vraiment très important pour moi

1 RÉPONSE

Moderateur - 26/07/2023 à 12h25

Bonjour Pimprenel,

Et si vous vous faisiez expliquer l'utilité de ces indicateurs (Gamma-GT, CDT et VGM) par votre médecin ?

J'ai en effet l'impression qu'il y a une certaine confusion chez vous sur l'utilisation de ces indicateurs. Ils peuvent "révéler" une consommation excessive régulière d'alcool mais l'information ne va pas tellement au-delà. Ils sont utiles au médecin pour vous mettre en garde éventuellement et pour aborder le sujet de votre alcoolisation. Ils sont utilisés aussi dans le cadre de la récupération du permis de conduire.

En revanche ils ne sont pas une mesure précise de l'impact de votre consommation d'alcool sur votre organisme. Ils ne sont pas non plus un méthode de dépistage de l'alcoolémie.

Je vous invite plutôt à faire notre alcoomètre : <https://www.alcoometre.fr/> En y déclarant votre consommation vous aurez une idée des risques que vous prenez pour votre santé.

Mais pour répondre à votre question, oui vous pouvez tout à fait faire cet examen. Faites-vous le prescrire par votre médecin et allez ensuite dans un laboratoire d'analyses médicales.

Cordialement,

le modérateur.
